

HÔTEL TOURING, Laokay La CHAUMIÈRE, Chapa Service de transports automobiles entre ces deux cités

Pierre-François-*Gabriel* VIAUD

Né le 7 mars 1882 à Pont-l'Abbé d'Arnoult (Charente-Inférieure).

Fils de Louis Samuel Viaud, vétérinaire à Saïgon, et de Alexina Lassagne.

Frère cadet de Louis Alexis François (né le 2 juin 1879), des Douanes et Régies de l'Indochine, et de Georges-Émile-Arthur, rapatrié en 1907, auquel il succède comme élève-dessinateur du service du Cadastre.

Marié le 2 mars 1905, à Saïgon, avec Andrée Ernestine Alexandrine Prieur, née le 14 oct. 1885, fille d'un commis des T.P. Dont Robert (Cholon, 1906) : bras droit de son père, puis (1937) sous-brigadier stagiaire à la police municipale de Hanoï.

Remarié avec Marcelle-Marie-Jeanne Giovansili, enseignante, fille de Joseph Giovansili, professeur et planteur de caoutchouc en Cochinchine. Séparé de biens (déc. 1926), divorcé (1936).

Dont Michel et Josette (1922-1934).

Agent temporaire de l'enseignement en Cochinchine (1903),

Secrétaire particulier du directeur de l'enseignement en Cochinchine (1905).

Puis dessinateur au cadastre. En poste à Hanoï (1917). Blâmé (jan. 1918), révoqué (sept. 1920).

Employé de la Cie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan (1920-1924) : sous-chef de section à Pouo-Hi, puis Pho-Moi (Chine).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ch_fer_IC-Yunnan-docu.pdf

Fabricant de boissons gazeuses à Lao-Kay.

Concessionnaire de la distribution électrique à Laokay (20 déc. 1926).

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Concession_electrique-Laokay.pdf

Créateur de La Chaumière, hôtel situé à 3 km de Chapa (1933).

Fondateur de la Société commerciale, industrielle et agricole de Laokay (1934).

Créateur d'un service de transport de voyageurs Laokay-Chapa (1934).

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 et 16 mars 1928)

M. GABRIEL VIAUD. concessionnaire de l'usine électrique et propriétaire du Touring-Hôtel à Laokay, informe MM. les commerçants qu'il ne répond d'aucune dette ou de n'importe quel engagement qui n'aurait pas été pris par lui même ou par madame M. Viaud, sa femme, n'ayant ni directeur ni gérant français à sa solde.

LAO-KAY

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1928)

Vol et abus de confiance. — M. Viaud, hôtelier à Lao-Kay, ayant remis une somme de 30 piastres à son boy Phung-v Kinh, âgé de 37 ans, originaire de Son-Tay, l'envoya faire des achats chez le Chinois. Kinh rapporta les provisions et demanda à M. Viaud une permission pour aller enterrer son enfant qui venait de mourir et une avance de dix piastres pour les frais d'obsèques, ce qui lui fut accordé.

Le lendemain, M. Viaud constatait que les marchandises prises la veille chez le Chinois n'avaient pas été payées comptant, mais inscrites sur le carnet. Il porta alors plainte à la gendarmerie qui arrêta le boy Phung-v-Kinh avait été précédemment condamné à 6 mois de prison pour vol. Il a été écroué.

LAO-KAY

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1929)

Le Touring Hôtel. — Nous apprenons que M. Viaud, le très sympathique industriel de Lao-Kay, serait sur le point de céder l'hôtel dont il est le propriétaire. Si c'est exact, nous comptons que ses successeurs auront à cœur de ne pas nous faire trop regretter ce changement.

Depuis sa création relativement récente, le coquet établissement, le seul du genre à Lao-Kay, a toujours offert aux passagers et touristes l'accueil le meilleur avec une cuisine soignée, un service parfait et des chambres convenables.

Il fut un temps, pas très éloigné, où l'on ne trouvait pas, hélas, de tels avantages dans les hôtelleries que nous avons connues et où l'on ne s'arrêtait que contraint par les circonstances. Les Européens et leurs familles qui fréquentent Cha-Pa depuis déjà plusieurs saisons sont certainement de notre avis et nous nous devons de rendre un hommage public à l'auteur de cet heureux changement, M. Viaud, qui, incontestablement, a bien mérité du Tourisme.

LA SAISON À CHAPA

|

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chapa_station_altitude.pdf

.....
Nombre de personnes préfèrent les simples banquettes du train de jour aux couchettes des voitures de nuit. Elles comptent, en effet, qu'à l'hôtel de Laokay, où l'ami Viaud, ayant heureusement modernisé l'installation de ses prédécesseurs, sait accueillir et satisfaire avec amabilité sa clientèle, elles trouveront tout ce qu'elles désireront en vue de se reposer de la grande fatigue de la journée. Elles auront ainsi repas chauds et boissons glacées, douche fraîche et chambre propre où le lit aux draps blancs, environné de la longue moustiquaire qui laissera très suffisamment passer l'air d'un ventilateur au vrombissement presque discret, les conviera au sommeil réparateur. L'on dort, certes, tout aussi bien à Laokay qu'à Hanoï, et même bien des nuits estivales y sont sensiblement moins lourdes, lorsqu'y souffle, sous un ciel couvert, dans le couloir que forme la vallée du fleuve Rouge, le vent attiré par les foyers d'appel des hauts monts. Alors, à sept heures et demie du lendemain matin, le voyageur, tout dispos, monte dans l'autocar qui va le conduire à la station d'altitude.

LAO-KAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1930)

Commission sanitaire. — M. Viaud Gabriel, hôtelier, est nommé membre de la commission sanitaire de la province de Laokay, en remplacement de M Marty, parti en France, désigné pour faire partie de la dite commission arrête du 5 août 1929.

LAO-KAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1930)

Vol de bouteilles. — Le né Tran van Khanh, 18 ans, déjà plusieurs fois condamné pour vol et vagabondage, employé chez M. Viaud, hôtelier, fut surpris par le coolie porteur de glace de l'hôtel, au moment où il essayait de vendre 350 bouteilles vides qu'il avait dérobées à l'hôtel en fracturant la porte de la cave ; arrêté par le coolie, il fut conduit à la gendarmerie où M. Viaud déclara qu'il avait été victime de plusieurs vols et que Khanh pourrait bien en être l'auteur. Celui-ci a déclaré qu'il n'avait pas volé mais que deux boys de l'hôtel lui avaient remis les bouteilles pour les vendre. Il sera poursuivi sous l'inculpation de vol avec l'effraction pendant la nuit.

VOYAGE AU YUNNAN
(en chemin de fer)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 octobre 1931)

.....
Nous roulons maintenant dans la nuit noire et arrivons à dix neuf heures à Laokay, où nous trouvons à l'hôtel parfaitement tenu par messieurs Viaud, père et fils, bon souper, bon gîte et le reste. Bon souper car c'est dimanche, jour de la fameuse soupe corse ; bon gîte car toutes les chambres, remises à neuf, sont confortables, avec lit moelleux, draps bien blancs, bonne lumière électrique.

Quant au reste, honni soit qui mal y pense ! rien d'écossais ! C'est un excellent concert radiophonique et gramophonique que M. Viaud, sans-filiste passionné, offre le soir à ses clients.

Découverte d'apatite dans la région de Lao-Kay
par G. M.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 novembre 1931)

[...] La découverte [...] est due surtout à MM. Viaud et Quini. [...] Les gisements seraient situés à une vingtaine de kilomètres de Lao-Kay, sur des périmètres appartenant à M. Magne, hôtelier à Chapa. [...]

AU PARADIS DES ESTIVANTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 août 1932)

.....
À quelque distance de Chapa, « Chapa-Bas », se trouve la Chaumière de monsieur Viaud, le propriétaire de l'excellent hôtel de Laokay. J'ai annoncé, dans ma dernière chronique, que M. Viaud a projeté d'agrandir considérablement son installation pour l'année prochaine : il va faire construire, à quelque trois kilomètres de « Chapa-Haut », un bel hôtel qui contiendra une douzaine de chambres.

CHRONIQUE DE CHAPA

IV

(L'Avenir du Tonkin, 22 août 1933)

Chapa et ses alentours iront se développant de jour en jour et, grâce à une heureuse concurrence entre hôteliers, la clientèle des estivants connaîtra de plus en plus un confort qui (en plus réduit, naturellement) devrait, jusqu'à un certain point, évoquer celui de l'industrie hôtelière suisse.

Nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer que M. Viaud, le très sympathique propriétaire du Grand Hôtel de Laokay et de la Chaumière de Chapa-Bas — établissements où il est si bien secondé par son fils M. Robert Viaud — M. Viaud, donc, va faire construire, cet hiver, tout près de la « Chaumière », sur un mamelon admirablement exposé et d'où la vue portera jusqu'à Laokay, un hôtel qui comprendra de dix à douze chambres avec un confort parfait. D'autre part, la « Chaumière » actuelle sera mise bas et, sur son emplacement, seront aménagés plusieurs courts de tennis : à la bonne heure ! M. Viaud a sagement compris que *le client a besoin de distractions* et qu'il ne suffit pas, pour son bonheur, que le patron ou le gérant de l'hôtel *aille lui serrer la main en ressassant des lieux communs*. Le client exige (puisqu'il paie et généralement assez cher) *confort et distractions*. Les enfants, eux aussi, ont droit d'avoir des jeux et une salle pour jouer.

Ce n'est que le jour où tout le monde, à Chapa, aura bien compris ces quelques vérités élémentaires que la station estivale se développera vraiment.

Nous sommes assurés que, dans son nouvel établissement, M. Viaud, qui est l'amabilité même et qui connaît son métier, aura une nombreuse clientèle. Nous la lui souhaitons bien sincèrement.

.....

CHRONIQUE DE CHAPA

CONCLUSION

(L'Avenir du Tonkin, 29 août 1933)

.....
À quelque distance de Chapa, « Chapa-Bas », se trouve la Chaumière de monsieur Viaud, le propriétaire de l'excellent hôtel de Laokay. J'ai annoncé, dans ma dernière chronique, que M. Viaud a projeté d'agrandir considérablement son installation pour l'année prochaine : il va faire construire, à quelque trois kilomètres de « Chapa-Haut », un bel hôtel qui contiendra une douzaine de chambres.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU TONKIN
Année 1934
Liste décryptée des 2.904 des électeurs

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, p. 1230-1459)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CIEF-Tonkin-1934.pdf

CIRCONSCRIPTION DE YÊN-BAY

SECTION DE LAO KAY
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934)

N° d'ordre	Noms et prénoms	Profession	Âge-Domicile
31	Viaud Gabriel, né le 24 août 1884 à Pont-l'Abbé (Charente Inférieure)	Industriel et hôtelier	52 Chapa

Laokay, le 25 février 1934 à seize heures.
L'administrateur-résident,
DEVÉ

ANNONCES LÉGALES
Constitution de société
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 février 1934)

Par acte sous seing privé en date du 28 novembre 1933 modifié le 21 janvier 1934, il est formé entre MM. Gabriel Viaud et fils une société en commandite simple au capital de 200.000 francs à compter du 19 décembre 1933 et qui se terminera le 21 décembre 1936.

Le siège social est fixé à Laokay .

M. Gabriel Viaud en est le gérant avec tous les pouvoirs pour gérer, administrer, dresser et signer tout acte pour la société,

La société prend nom de « Société industrielle, commerciale et agricole de Laokay » et sa raison sociale est « G. Viaud et fils ».

Le dépôt des actes de société enregistrés à Hanoï le six décembre 1933 et vingt sept janvier 1934 a été fait les 13 décembre 1933 et 5 février 1934 aux greffes des Tribunaux de paix à compétence étendue et de commerce de Laokay.

Le Gérant
Signé : G. Viaud

Commissions sanitaires provinciales
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1934)

À Laokay : MM. Viaud Gabriel, industriel, et Hoang dinh Ninh, entrepreneur de Travaux publics.

CHAPA
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mai 1934)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chapa_station_altitude.pdf

.....
Bien entendu, je n'ai garde d'oublier, à quelques kilomètres avant Chapa, en venant de Laokay, la très coquette *Chaumière* tenue par le sympathique M. Viaud et son fils, de Laokay.

ENCART
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1934)

M. Viaud, industriel à Laokay, informe les touristes pour Chapa qu'il met en service son premier Car Ford V8 luxueusement carrossé par la Société Indochine Automobile.

Ce car, assuré, fera le service entre Laokay et Chapa et sera conduit par M. Viaud fils.

Le nombre de places étant limité pour l'instant, il est conseillé aux voyageurs de retenir leur place.

Au départ d'Hanoï, ne prenez pas votre billet direct pour Chapa, profitez des prix de concurrence.

N° 2042
Par décision du Résident Supérieur au Tonkin du 20 octobre 1934,
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, pp. 3335-3337)

M. Viaud, demeurant à Laokay, est autorisé *temporairement* à mettre en circulation la voiture décrite ci-dessous, immatriculée le 4 juillet 1934 sous le n 7702 et destinée à assurer un service public de transport de voyageurs entre Laokay, Chapa et vice-versa.

M. Viaud devra, conformément à l'article 5 de l'arrêté du Gouverneur général en date du 4 juillet 1934, se mettre immédiatement en mesure de régulariser son exploitation en vue d'obtenir une nouvelle autorisation délivrée dans les conditions prévues à l'arrêté susvisé.

Dans ce but, il devra adresser au Résident supérieur au Tonkin, dans les 15 jours qui suivront la notification de cette autorisation temporaire, une demande établie conformément aux prescriptions de l'article 1^{er} de l'arrêté précité. Il est spécifié en particulier que la nouvelle autorisation définitive pourra comporter le paiement des redevances prévues à l'article 4 de l'arrêté du Gouverneur Général en date du 28 novembre 1933.

Caractéristiques de la voiture
Marque Ford - Type V. 8. -Carrosserie Car mixte de luxe

	Bandages
Roues avant pneumatiques	600 x 20
Roues arrière	210 x 18 roues arrière

	Tare
Essieu avant	685 kg

Essieu arrière	1.545 kg
Total	2.230 kg

Par application de l'article 35 du Code de la Route, la présente autorisation est subordonnée aux conditions ci-après :

Le poids de la voiture en charge complète ne dépassera pas 2.980 kg, se décomposant comme suit:

Tare	2230 kg
Personnes	15 x 50 = 750 kg
Bagages	Néant
Total	750 kg

Répartition de la charge maximum par essieu

Avant	1.085 kg
Arrière	1.095 kg
Total	2.980 kg

Le nombre maximum des personnes transportées, employés de l'entrepreneur compris, est fixé à quinze.

L'itinéraire pour lequel l'autorisation est accordée est le suivant : Laokay-Chapa.

L'entreprise sera, en outre, soumise aux conditions spéciales ci-après:

Le gabarit d'encombrement de la voiture dans le sens de la largeur ne devra, en aucun cas, dépasser m. 85, toutes-saillies comprises,

La vitesse maximum en dehors des agglomérations sera de quarante kilomètres à 1 heure (40 km).

L'entrepreneur devra se soumettre à l'horaire visé par l'Ingénieur en Chef de la Circonscription du Tonkin.

La circulation du véhicule sur les routes ou pistes non empierrées, ou légèrement empierrées, sera interrompue, sur simple avis du Résident Chef de la province intéressée, lorsque celui-ci estimera que l'état des voies considérées l'exige. Celle mesure ne donnera lieu à aucune indemnité au profit de l'entrepreneur de transport.

[Suivent diverses autres autorisations]

ANNONCES LÉGALES

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 octobre 1934)

Suivant acte sous-seing privé fait en quatre exemplaires à Laokay le 28 novembre 1933, enregistré à Hanoï le 6 décembre 1933 : F° 49 ; Case 330. Modifié par avenant en date du 21 janvier 1934. enregistré à Hanoï le 27 janvier 1934, F° 86 : Case 586. Modifié à la demande de M. le résident supérieur par lettre du 22 mai 1934 par avenant du 1^{er} octobre 1934 enregistré à Hanoï le 18 octobre 1934, F° 89 : Case 536.

M. Gabriel Viaud, industriel, demeurant à Laokay.

Et un commanditaire dénommé dans l'acte ont constitué entre eux une société en commandite simple ayant pour but, présentement, l'exploitation de la concession d'une distribution publique d'énergie électrique à Laokay, et, par la suite, toute affaire industrielle commerciale et agricole que M. Gabriel Viaud voudrait adjoindre.

Cette société, qui prend nom de « Société industrielle, commerciale et agricole de Laokay », est faite pour une durée de 23 ans à compter du 23 décembre 1933 pour finir le 21 décembre 1956.

La raison sociale et la signature sont : « Gabriel Viaud et Cie »

Le siège social est à Laokay.

Le capital social s'élevé présentement à deux cent mille francs (200.000 fr. 00), comprenant les parts des associés telles qu'elles sont définies dans l'acte.

En cas de décès de M. Gabriel Viaud, la société se continue sans interruption et est gérée par M. Robert Viaud, son fils.

Deux exemplaires des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix de Laokay le 13 décembre 1933, ainsi que deux exemplaires du 1^{er} avenant le 5 février 1934, du 2^e avenant le 25 octobre 1934.

Pour extrait conforme :

GABRIEL VIAUD

LAOKAY

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juin 1935)

Vol d'une bicyclette. — Le nommé Vu-Yet dit Ham, âgé de 8 ans, sans profession, ni domicile fixe, né au village de Hoanh Nha, canton dudit, huyên de Giao-Thuy, province de Namdinh, a été arrêté le 16 juillet 1936, à 14 h 30 par la gendarmerie de Laokay, pour vol d'une bicyclette au préjudice de M. Viaud Gabriel, âgé de 54 ans, industriel à Lao kay, demeurant au dit lieu, rue du Lieutenant-Weygand.

Un beau coup de fusil

(*Chantecler*, 14 novembre 1935, p. 6)

M. R. Viaud, propriétaire de l'Hôtel Touring à Laokay, et M. Hiêu, chef de subdivision forestière, avisés qu'un couple de tigres faisait des victimes parmi les bœufs des bûcherons des environs de la station de Thai-Nien, située à 18 kilomètres de Laokay, partirent dans la nuit du 29 au 30 octobre, en chasse contre ces tigres.

Vers 23 h. 30, M. Viaud et M. Hiêu furent assez heureux pour en tuer un, qui pesait 130 kg. Toutes nos félicitations aux courageux chasseurs.

À CHAPA FOR EVER

LES RÉCONFORTANTES ET BRILLANTES FÊTES DU 15-AOÛT

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1936)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chapa_station_altitude.pdf

.....
Dès neuf heures, les klaxon de nombreuses autos particulières, des superbes cars Viaud et des autos de Ductin rompaient le calme de la nuit et les feux de leurs projecteurs s'entrecroisaient sur les mamelons de la station menant à la ville.

AU PALAIS

Cour d'appel (1^{re} chambre correctionnelle)

Audience du mardi 1^{er} décembre 1936
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1936)

Léopold Léger, président.

.....
Voici maintenant une affaire retour de cassation : M. Viaud a, par jugement du tribunal correctionnel de Hanoï en date du 7-1-32 été déclaré civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcés contre ses employés Tran van Dung et Hoang van Nong, lesquels ont été condamnés à deux mois de prison chacun, et solidairement à 500 francs d'amende et 628 p.18 de dommages-intérêts. Un arrêt de la Cour en date du 16-3-32. mettait M. Viaud, hors de cause Un arrêt de la Cour de cassation en date du 26 mars 1936 cassa le dit arrêt.

La Cour donne défaut contre M. Viaud et M. la président d'exposer les faits et de donner lecture du jugement de 7-1-32 qui résuma toute l'affaire.

Le 13 novembre 1931, la Douane découvrit dans le train Laokay-Hanoï 13 kg. 125 d'opium de contrebande, que transportaient deux boys au service de M. Viaud, à l'insu de leur patron bien naturellement, d'où l'arrêt de la Cour mettant le dit sieur Viaud hors de cause, ses boys étant chargés de vendre des aliments et des boissons et non de l'opium.

— Nous sommes juridiction de renvoi, précisera M. le président, nous avons à donc statuer sur l'appel de la Douane.

En délibéré.

CONSEILS PROVINCIAUX AUX TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1939)

LAO-KAY

MM. Viaud Gabriel et Magne Charles, membres titulaires.

ANCIENS TONKINOIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1939)

Admissions nouvelles

Madame Viaud (Éva), Chapa, présentée par MM. Lenain et Rigault
Viaud (Gabriel), industriel, Chapa, présenté par MM. Lenain et Rigault

LISTE DÉFINITIVE DES 237 ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

PROVINCE DE LAOKAY

215 Viaud Gabriel Industriel, propriétaire d'une usine électrique Chapa
